

GENÈVE

L'arrosage du futur reste à inventer

Le milieu agricole genevois paie cher pour arroser ses cultures avec de l'eau filtrée et chlorée. Le Grand Conseil demande aux autorités de trouver des solutions alternatives.

VENDREDI 12 MAI 2023 CHRISTIANE PASTEUR

L'eau genevoise utilisée pour l'arrosage (ici à Aire-la-Ville), filtrée et chlorée, est la plus chère de Suisse. KEYSTONE / ARCHIVES

AGRICULTURE

Si l'eau est un bien précieux, elle l'est devenue plus encore avec le réchauffement climatique et les épisodes de sécheresse à répétition. Pour le monde agricole, les prévisions font état d'un doublement du besoin d'irrigation à l'avenir. Or l'eau genevoise utilisée pour l'arrosage – filtrée et chlorée – est la plus chère de Suisse.

Conscient de la problématique, le Grand Conseil a voté vendredi, à l'unanimité, une motion interpartis invitant les autorités à trouver une solution économiquement viable permettant de se rapprocher des tarifs des autres cantons.

A court terme en permettant de pomper l'eau du lac, du Rhône, de l'Arve et de la nappe phréatique, «dans le respect de la préservation de la ressource».

A plus long terme, en réfléchissant à un réseau d'irrigation d'eau non traitée à usage agricole, mais aussi pour la voirie, le service d'incendie, voire pour assurer un étiage suffisant aux rivières asséchées en été.

Une eau qui coûte cher

L'agriculture représente aujourd'hui 2% de la consommation d'eau sur les 55 millions de m³ distribués chaque année par les Services industriels de Genève (SIG). Dans les cantons romands, le prix du m³ d'eau oscille entre 60 et 80 centimes, alors qu'il est de 1,20 à 2,30 francs à Genève. Ce qui participe à faire de la production agricole locale la plus chère de Suisse, a d'emblée relevé Patricia Bidaux, rapporteuse de majorité (Le Centre).

«Qu'il y ait de l'eau partout ne signifie pas qu'on peut en faire n'importe quoi, n'importe comment», a ajouté son collègue Jacques Blondin. «Dans un premier temps, on pourrait permettre à certains de pomper. A l'horizon de 10 ou 20 ans, il faudrait avoir créé un réseau d'eau non traitée comme à Paris.»

Il existe environ une centaine d'autorisations de pompage à Genève pour les industriels, les communes, les privés et les agriculteurs et agricultrices, souligne le rapport sorti de commission, mais sans pouvoir articuler de chiffres plus précis concernant les volumes.

Aspect environnemental

Fait intéressant, la motion prend également en compte l'aspect environnemental de la question, et pas uniquement un point de vue utilitaire ou économique. Ainsi, le texte suggère d'accompagner l'agriculture dans la recherche d'un usage parcimonieux de l'eau d'arrosage. Elle appelle de ses vœux des productions et techniques alternatives mieux adaptées aux nouvelles conditions climatiques annoncées.

Pour le Vert Philippe de Rougemont, ne pas faire n'importe quoi, n'importe comment, signifie aussi réfléchir à adapter les cultures en privilégiant celles qui sont les moins gourmandes en eau, voire à rapprocher leur production des sources d'eau.

Des investissements «colossaux»

L'alimentation en eau a été pensée à une époque où elle était abondante, a rappelé Antonio Hodgers. «Seulement 15% de l'eau du robinet est bue ou utilisée pour la cuisine. Quelle absurdité de penser que 30% de l'eau potable va dans les toilettes!», a pointé le conseiller d'Etat.

S'il a appelé de ses vœux la poursuite de la réflexion autour de la création d'un réseau d'eau parallèle, il a mis en garde sur les coûts «très conséquents» engendrés par la pose de kilomètres de tuyaux en sous-sol: «Il s'agit d'investissements colossaux!»

Lors des auditions, les SIG se sont montrés réticents pour cette même raison, évoquant une «fausse bonne idée». Ils estiment qu'il serait plus facile de trouver un accord sur le prix pour les 2% de l'eau utilisée par le monde agricole, plutôt que créer un double réseau. Les priorités d'investissements sont ailleurs, notamment dans le thermique renouvelable et le solaire, a également indiqué la direction des SIG.

Enfin, il est apparu qu'il manquait de base légale sur la question des économies d'eau. «Ce sera un des projets de l'année à venir de la nouvelle législature», a promis Antonio Hodgers.

GENÈVE VEUT ACCUEILLIR UNE FUTURE COP

Genève veut accueillir une future conférence des Nations Unies sur le climat (COP). Exerçant son droit d'initiative cantonale, le Grand Conseil a adopté vendredi sans débat une résolution demandant à l'Assemblée fédérale d'intervenir dans ce sens auprès du Conseil fédéral.

L'objectif de cette résolution est d'encourager toute initiative permettant de placer Genève et la Suisse au coeur de l'agenda international dans le domaine des changements climatiques et de la finance durable, en particulier Building Bridges. Elle vise aussi à ce que Berne soutienne toute initiative ou partenariat susceptible d'être accueilli par la Genève internationale.

Auteur de cette résolution, Le Centre déplore le manque d'ambition du Conseil fédéral pour la visibilité internationale de Genève. La candidature de la Suisse a été évoquée, étudiée et refusée par le gouvernement pour l'accueil de la COP31 en 2026. Or Genève a déjà accueilli une telle conférence en 1996. Un tel événement mettrait en évidence le Grand Genève et les capacités de négociation de la Suisse. ATS

LA DROITE INSCRIT LE «CÉ QUÈ LAINÔ» DANS LA CONSTITUTION GENEVOISE

A Genève, la nouvelle majorité parlementaire de droite a décidé d'inscrire le «Cé què lainô» dans la constitution cantonale en tant qu'hymne officiel. Le peuple aura le dernier mot sur cette modification de la charte fondamentale.

En mars, le Grand Conseil s'était écharpé autour de ce chant en franco-provençal de 68 strophes qui narre l'histoire de l'Escalade. Il débattait d'un projet de loi UDC demandant son inscription dans la constitution, suite à des interrogations du PS Sylvain Thévoz sur la compatibilité de ce chant avec la laïcité. Fermement opposé, le Conseil d'Etat avait alors refusé le troisième débat.

Vendredi, le président du gouvernement Mauro Poggia, a défendu un amendement général de ce projet de loi. Comme aucun canton romand ni la Confédération ne mentionne d'hymne dans sa constitution, l'exécutif a proposé de faire du «Cé què lainô» l'hymne officiel de Genève en l'inscrivant dans la loi sur la dénomination, les armoiries et les couleurs de l'Etat de 1815, «la plus vieille loi genevoise».

Cette proposition n'a été acceptée que par le PS, les Verts et le groupe Libertés et justice sociales (LJS), qui appelaient à une certaine mesure avec la charte fondamentale. Et qui voulaient éviter une votation populaire, toujours coûteuse, comme l'a relevé Jacques Jeannerat, de LJS.

Les autres partis – MCG, Centre, PLR et UDC – ne l'entendaient pas de cette oreille. L'inscription dans la constitution sert à contrer toute «volonté d'effacer le passé de Genève», a souligné le MCG François Baertschi. Elle a été acceptée par 53 oui, contre 29 non et 13 abstentions. ATS

Règles d'aménagement du PAV modifiées

LUNDI 15 MAI 2023 ATS

Dans le canton de Genève, la nouvelle majorité parlementaire de droite a adopté deux projets lois modifiant les règles d'aménagement du PAV. Objectif: construire davantage de propriétés par étage (PPE). Le gouvernement a mis en garde contre le risque de référendums et de recours en justice. «Ce n'est pas respectueux de la démocratie», a déclaré vendredi le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, en charge du Département du territoire.

Acceptée en votation populaire en 2018, à la faveur d'un référendum extraordinaire, la loi relative à l'aménagement du quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV) reprenait les éléments de l'accord conclu en 2017. Cette loi prévoit deux logements pour un emploi et autorise aussi un maximum de 12% de PPE en droit de superficie sur les terrains publics, qui représentent 80% du périmètre. Les modifications adoptées vendredi par 49 oui, contre 43 non et 2 abstentions fixent notamment la part minimale de PPE à 24% dans ce secteur tant que la part de logement en PPE n'a pas atteint 25% à l'échelle du canton.

Les opposants aux deux projets de loi ont plaidé, en vain, la nécessité d'assurer une stabilité pour garantir la réussite du vaste projet de mutation urbaine. Compte tenu de la votation prochaine en Ville de Genève sur un des plans localisés de quartier du secteur (Acacias 1), la socialiste Nicole Valiquer Grecuccio a demandé le renvoi des textes en commission, sans succès.

Les quatre autres demandes de renvoi ont aussi été refusées, tout comme les amendements du PS visant à soumettre ces modifications au corps électoral. «Ces textes aliènent des terrains appartenant à l'Etat, alors que toutes les collectivités publiques se

battent pour la maîtrise du foncier», a dénoncé le Vert David Martin, invitant la droite à se mettre autour de la table pour trouver un compromis.

Le conseiller d'Etat Antonio Hodggers a soulevé un autre problème: ces lois ne respectent pas le droit supérieur, car la modification des limites de zone n'a pas été précédée d'une enquête publique. Le PS et les Vert·es ont annoncé le lancement d'un référendum.